RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

NEOVAL® Oil MTO-300-LV
Cette fiche de données de sécurité concerne les produits suivants:

Neoval Oil MTO-300-LV
Strub-Ol matt

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Lubrifiant avec haut facteur anticorrosif.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Neoval Oil AG
Rue/B.P.: Homelstrasse 21
Place, Lieu: 4114 Hofstetten / SO
Suisse
Téléphone: +41 (0) 61 / 7359777
Télécopie: +41 (0) 61 / 7359778

Service responsable de l´information:
Téléphone: +41 (0) 61 / 7359777, Email: info@neoval.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Informationsdienst, Zürich,
Téléphone: +41 (0) 44 / 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la directive CE 1272/2008 (CLP)

STOT RE 2; H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Asp. Tox. 1; H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3; H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P260	Ne pas respirer fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
	P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
	P331	NE PAS faire vomir.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Marquage spécial

EUH208 Contient Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium et Acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles en C10-18, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

Contient: Hydrocarbures, C15-C20, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <0.03% aromatiques et hydrocarbures, C9-C12, isoalcanes, teneur en aromates: 2-25%.

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
REACH 01-2119827000-58-xxxx N°CE 934-956-3 CAS -	Hydrocarbures, C15-C20, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <0.03% aromatiques	50 - 100 %	Asp. Tox. 1; H304.
REACH 01-2119458049-33-xxxx N°CE 919-446-0	Hydrocarbures, C9-C12, isoalcanes, teneur en aromates: 2-25%	2,5 - 7,5 %	Flam. Liq. 3; H226. STOT SE 3; H336. STOT RE 1; H372. Asp. Tox. 1; H304. Aquatic Chronic 2; H411. (EUH066).
REACH 01-2119488992-18-xxxx N°CE 263-093-9 CAS 61789-86-4	Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	0,25 - 1 %	Skin Sens. 1; H317.
N°CE 298-637-4 CAS 93820-57-6	Acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles en C10-18, sels de calcium	0,25 - 1 %	Skin Sens. 1; H317.

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:
Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas de malaises, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion: Danger en cas d'aspiration: En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.
Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d´extinction appropriés:
dioxyde de carbone, Sable, poudre d'extinction.
Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

Agents d´extinction déconseillés pour des raison de sécurité:
Eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie:
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:
Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse. Neutraliser les vapeurs par l'emploi d'eau en brouillard.
En cas d'incendie ne pas inspirer les fumées. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Porter un équipement de protection approprié.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. Informer si nécessaire les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate.
Ne pas éliminer par rinçage avec de l'eau ou des détergents aqueux. Colmater la fuite si cela peut se faire sans danger.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.
Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection approprié.

Protection contre l´incendie et les explosions:

Respecter les règles générales de prévention incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Lubrifiant avec haut facteur anticorrosif.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires:

Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: En cas de dégagement de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.
Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme EN 14387.

Protection des mains: gants de protection conforme à la norme EN 374.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d´hygiène:
Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.
Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter toute exposition prolongée et répétée.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Forme: liquide Couleur: brunâtre
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
valeur pH:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d´inflammabilité:	102 °C
Vitesse d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites d´explosibilité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): 1,00 Vol% LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): 6,00 Vol%
Tension de vapeur:	à 20 °C: <= 3 hPa
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 20 °C: 0,82 g/mL (ASTM D 4052)
Solubilité dans l'eau:	non miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	ne s'enflamme pas spontanément
Décomposition thermique:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	à 40 °C: 5,1 mm²/s (DIN 51562-1)
Propriétés explosives:	Le produit est non explosif.
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Température d´ignition:	0 °C (DIN 51794)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Echauffement excessif

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Décomposition thermique:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: DL50 Rat, par voie orale: > 2000 mg/kg

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.
Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Endommagement/irritation des yeux: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Contient Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium et Acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles en C10-18, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): STOT RE 2; H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1; H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres informations: Indication sur Distillats moyens (pétrole), hydrotraités (n°CAS: 64742-46-7):
DL50, Rat, par voie orale: > 2000 mg/kg
DL50, Lapin, dermique: > 2000 mg/kg

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. Danger pour l'eau potable en cas d'infiltration dans le sol, même en petites quantités.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 12 01 07* = Huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Indications diverses

JUSTIFICATIF OBLIGATOIRE!

Directives nationales Suisse:
VVS Code Nr. 1430
LVA Code Nr. 12 01 07

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

néant

14.4 Groupe d'emballage

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

7,5 % en poids = 61,5 g/L

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

conforme Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)
Numéro de commerce international: 2710 19 91
Code de déchet VVS-Code Nr. 1430, LVA Code Nr. 12 01 07
Classe de risque pour le milieu aquatique (CH): A

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (VOC):

7,5 % en poids

Directives nationales - Allemagne

Classe de stockage: 10 = Liquides combustibles, exceptés des classes de stockage 3

Classe de risque pour le milieu aquatique:

2 = Présente un danger pour l'eau.

Indications relatives à une limitation de la durée de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes ou allaitantes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.
H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372 = Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 = L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208 = Contient Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium et Acide benzènesulfonique, dérivés dialkyles en C10-18, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 3: Composition / Informations sur les composants
Modification dans la section 2.2: étiquette
Mise à jour d'ordre général

Créée: 29.3.2006

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l´information

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne garantissent cependant pas l´observation de certaines propriétés sur le plan juridique.

QualiSys approved
www.sumdat.com/approved